

**Réponses aux demandes d'éclaircissements suite au lancement
Des Appels d'Offres N° 10/2017/CC, 11/2017/CC, 12/2017/CC,
13/2017/CC et 14/2017/CC**

Etat au 18/04/2017

Question n° 1: Est-ce qu'on peut soumissionner à plus d'un hangar. Si oui, un seul dossier administratif suffira ou bien devons-nous constituer un dossier pour chaque hangar ?

Il s'agit d'appels d'offres séparés, les concurrents peuvent soumettre leurs offres pour plusieurs hangars et doivent constituer un dossier administratif et un dossier commercial pour chaque appel d'offres (hangar) contenant l'ensemble des pièces exigées.

Question n° 2: Nous prévoyons de soumettre nos offres pour plus d'un hangar en constituant un dossier administratif et commercial pour chacune des offres et quelle conséquence au cas où on est retenu doublement sachant que nous n'avons besoin que de un seul hangar?

Il s'agit d'appels d'offres séparés, les concurrents peuvent soumettre leurs offres pour plusieurs hangars (un dossier administratif et un dossier commercial séparé pour chaque appel d'offres).

Chaque appel d'offres sera traité indépendamment des autres. Si un concurrent est retenu pour plusieurs appels d'offres et qu'il décide de se désister pour ne garder qu'un seul hangar, l'ONDA se réserve le droit de ne lui affecter aucun hangar avec confiscation des cautions provisoires. Par conséquent, le concurrent ne doit soumissionner que pour le ou les hangars qu'il désire occuper.

Question n° 4: Nous venons de créer une société qui sera dédiée à gérer notre activité au sein de l'aéroport Mohamed V. De ce fait, notre attestation CNSS ne dispose pas encore de personnel déclaré. Veuillez SVP nous confirmer cette possibilité vu qu'il n'y a aucune note sur le règlement de l'appel d'offre qui s'oppose à cela.

Les sociétés nouvellement créées peuvent soumissionner aux appels d'offres et déposer une attestation CNSS pour **soumissionner au marchés publics** récente même si il n'y pas encore de personnel déclaré.